

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2015

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2015 À 2019 - (N° 2816)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 29

présenté par

M. Candelier, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Carvalho, M. Charroux, M. Chassaigne,
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après la première phrase de l'alinéa 31, insérer les deux phrases suivantes :

« Ces personnes ne constituent pas une menace. Il n'y a pas de solution militaire à la question des réfugiés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de préciser que les réfugiés issus des conflits ne sont pas une menace. Les auteurs estiment également qu'il n'y a pas de solution militaire face aux trafics d'exilés.